

# Demande d'informations auprès du "Melderegister" allemand



## Généralités

En Allemagne, chaque municipalité tient son propre registre des résidents. Pour l'instant, il n'existe pas un registre central et complet des résidents. Par conséquent, chaque municipalité ne peut accéder qu'aux informations du registre concernant ses propres résidents qui sont inscrits auprès d'elle.

Les autorités (administratives) néerlandaises et belges peuvent demander les données du registre municipal d'une commune allemande au moyen d'une demande numérique ou écrite - le Melderegisterauszug.

À cette fin, les autorités administratives néerlandaises et belges ont besoin d'une adresse (actuelle ou ancienne) en Allemagne afin de déterminer à quel registre municipal des résidents la demande doit être soumise.

---

## Objet de la demande d'information

Une demande du registre de la population peut servir deux objectifs :

- Vérification de l'adresse : l'autorité (administrative) étrangère veut vérifier une adresse spécifique.
- Pour récupérer l'adresse enregistrée actuelle : Le bureau (administratif) étranger dispose d'une ancienne adresse enregistrée et souhaite connaître l'adresse enregistrée actuelle.

### *Vérification de l'adresse*

- Vérifier l'enregistrement de l'adresse

Si un organisme (administratif) belge ou néerlandais dispose d'une adresse résidentielle ou postale allemande à partir de laquelle on entend vérifier si la personne est effectivement enregistrée, la demande de vérification de l'adresse peut être une solution.

À titre d'exemple, une municipalité néerlandaise a une revendication en suspens contre une personne résidant en Allemagne. La personne ne répond pas aux demandes de paiement écrites. La municipalité néerlandaise désire savoir si la personne est effectivement enregistrée à l'adresse indiquée.

- Enquêtes locales

Un organisme (administratif) néerlandais ou belge peut également demander à une municipalité allemande de mener une enquête locale pour savoir si la personne vit effectivement à l'adresse enregistrée. Toutefois, les municipalités ne le font que si elles disposent d'un personnel suffisant. Une redevance séparée est imposée à cet effet.

### *Récupérer l'adresse d'enregistrement actuelle sur la base d'une ancienne adresse*

Si la municipalité néerlandaise dispose d'une ancienne adresse de la personne en Allemagne, il est possible de connaître l'adresse d'enregistrement actuelle. La municipalité néerlandaise peut alors envoyer une demande du registre d'enregistrement à la municipalité allemande compétente où la personne a vécu. Sur la base de cette demande, la municipalité allemande peut renvoyer la municipalité néerlandaise à la municipalité dans laquelle la personne a déménagé à ce moment-là. Bien que cela demande un certain effort, il est possible de connaître ainsi l'adresse actuelle d'une personne étape par étape.

Les informations sur les réinstallations sont conservées pendant un certain temps. En Allemagne, les périodes de rétention varient d'un Land à l'autre. Il s'agit généralement d'une période de cinq ans. Après l'expiration de la période de conservation, les données sont détruites. Vous trouverez plus d'informations sous la rubrique " Durée de conservation " .

---

## Procédure de demande

Pour obtenir des informations du registre de la population, il est nécessaire d'identifier la personne concernée. À cette fin, le prénom, le nom, l'adresse et/ou la date de naissance de la personne recherchée sont requis. Il doit également toujours être confirmé que les données ne seront pas utilisées à des fins publicitaires et d'adressage.



This project is funded  
by the European Union's  
Internal Security Fund - Police



Bezirksregierung Köln



Ministerie van Justitie en Veiligheid



## *Deux types de demandes*

On peut distinguer deux types de demandes :

### 1. Les "informations simples du registre des résidents"

La demande d'informations simples fournit des informations de base sur les noms, prénoms et adresses. L'expérience pratique a montré que ces informations peuvent être demandées non seulement par certaines agences gouvernementales mais aussi par des particuliers. Une demande émanant d'une institution gouvernementale étrangère est traitée de la même manière qu'une demande émanant d'un particulier. Une simple demande d'information suffit pour vérifier l'adresse.

### 2. Les informations étendu du "registre des résidents"

Des informations complètes ne seront fournies que si un intérêt légitime est prouvé (par exemple sur un titre de créance). Ensuite, en plus des simples informations mentionnées ci-dessus, des informations sur les noms et prénoms précédents / date et lieu de naissance / représentants légaux / nationalité / adresses précédentes / date d'entrée et de sortie / état civil / prénom, nom et adresse des conjoints / la date et le lieu du décès. La personne faisant l'objet d'une enquête sera immédiatement informée de la délivrance d'une notification étendue, en indiquant le destinataire des données. Cela ne s'applique pas si un intérêt juridique, en particulier pour faire valoir des droits, peut être prouvé.

## *Formulaire*

En règle générale, une demande écrite d'informations du registre des résidents doit être faite. Pour les grandes municipalités (par exemple Aachen, Bonn, Cologne), les informations peuvent être demandées par voie électronique.

La loi ne précise pas sous quelle forme les informations du registre des résidents doivent être mises à disposition. La municipalité peut fournir les informations au demandeur par écrit ou oralement.

## *Coûts*

Les informations du registre des résidents sont soumises à un tarif et doivent généralement être payées à l'avance. Les tarifs varient d'une commune à l'autre (15 euros, par exemple à Cologne pour les informations étendues).

## *Durée de conservation*

Les données d'enregistrement des déménagements et des personnes décédées sont généralement effacées après 5 ans. Si l'adresse est plus ancienne que 5 ans, une demande d'informations sur les archives peut être faite. Les données archivées sont supprimées au bout de 25 à 30 ans.

---

## **Services commerciaux**

S'il n'est pas clair à quel bureau d'enregistrement la demande de renseignements doit être adressée, il est possible d'utiliser des services commerciaux tels que Das Datenhaus ([www.das-datenhaus.de](http://www.das-datenhaus.de)). Chaque demande est soumise à une taxe.

---

## **Format - Demandes**

EURIEC a conçu deux modèles standard pour l'application des "informations simples du registre des personnes + enquête locale" et des "informations étendues du registre des personnes". Ces documents sont disponibles sur le site web.

Vragen of meer informatie?

Neem dan contact op  
met het EURIEC

T: +31 (0)88 16 87 380

E: [euriec.rik.limburg@politie.nl](mailto:euriec.rik.limburg@politie.nl)

W: [www.euriec.eu](http://www.euriec.eu)